

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 14 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le 14 Juillet à 10 heures, le conseil municipal de la commune de DAGLAN dûment convoqué le 7 juillet s'est réuni en session ordinaire à la mairie de DAGLAN sous la présidence de Pascal DUSSOL Maire.

PRESENTS : DUSSOL Pascal Maire, VASSEUR Marie-Hélène 1^{ère} adjointe, CABIANCA Thierry 2^{ème} adjoint, PASQUET Dominique 3^{ème} adjointe, LOMBARD Philippe, MIERMONT Sébastien, PASQUET Lydie, HILLION Patrice, PICADOU Florian, POINSON Yannick, WEY Raymond conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : LESPINASSE Chantal, VIGIER Jean-Marie, FOUCOEUR Jérôme conseillers municipaux

Procuration de Jean-Marie VIGIER à Pascal DUSSOL
Procuration de Chantal LESPINASSE à Patrice HILLION

Dominique PASQUET est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. CONVENTION DE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE

Le maire remercie les élus pour leur présence en ce jour inhabituel et lendemain de fête, mais il était urgent de prévoir d'ouvrir une ligne de trésorerie.

En raison de la baisse des dotations plus importante que prévue, du retard du versement des subventions attribuées pour la réalisation de l'agrandissement du cimetière, la trésorerie est en baisse et ne permet pas de régler les factures des entreprises qui ont travaillé au réaménagement de la mairie.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, M. le Maire propose de créer une ligne de trésorerie. Trois banques ont été contactées : le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole qui n'ont pas donné de réponse et la Caisse d'Epargne et de Prévoyance qui a fait une proposition.

Il s'agit d'une ouverture de crédit d'un montant de 80.000 € dont les demandes de versements de fonds se font exclusivement par internet, sur 8 mois au taux fixe de 1,50 % l'an avec une facturation des intérêts à terme échu. La commission d'engagement s'élève à 250 €.

Le Maire espère que la vente de l'immeuble de la Poste va se réaliser prochainement. Il y a eu plusieurs visites et un éventuel acheteur a fait une offre à 90.000 €.

A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne dans les conditions ci-dessus énoncées.

2. AVENANT N° 2 - REAMENAGEMENT MAIRIE/POINT POSTE

Le Maire informe le conseil du problème rencontré lors des travaux du rejointoiement des murs de la salle du conseil.

Il explique que le crépi des murs n'étant pas régulier et beaucoup trop noir suite au bouchage des saignées réalisées pour le passage des gaines électriques, l'architecte avait proposé de peindre les murs en blanc. Celui-ci a procédé à un essai sur 1 m² qui n'a pas satisfait les élus présents à la réunion de chantier.

Dans le but d'uniformiser le crépi des deux salles attenantes, Le Maire a proposé de demander un devis de piquage des murs et de rejointoiement à l'entreprise ARMAGNAC qui s'élève avec les plinthes à 4.814,60 € HT soit 5.777,52 € TTC.

A l'unanimité, le conseil valide cette solution et autorise le Maire à signer l'avenant N° 2 d'un montant de 4.814,60 € HT ce qui porte le montant du marché de 116.239,38 € HT à 121.053,98 € HT.

3. DEMANDE DE SUBVENTION AU GROUPE LA POSTE

Le Maire explique qu'une personne du Groupe La Poste est venue visiter l'implantation de l'agence postale communale au sein du bâtiment de la mairie.

Le groupe La Poste peut participer à l'achat du mobilier de l'APC à hauteur de 50 % dans la limite de 50.000 €.

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à demander au groupe La Poste une aide financière dans le cadre du réaménagement de l'agence postale communale.

4. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE DOMME - VILLEFRANCHE DU PERIGORD

Le Maire donne lecture de la convention à l'assemblée.

Dans un souci d'une bonne organisation des services, la commune de Daglan décide de mettre à disposition de la communauté de communes Domme-Villefranche du Périgord une partie de ses services pour l'exercice des compétences suivantes : entretien de la voirie et des installations intercommunales et tous autres travaux associés dans le cadre des compétences exercées par la communauté des communes.

Pour les tâches accomplies par ses agents, la commune sera remboursée par la communauté de communes au prorata de la durée de travail effectuée sur la base du salaire réel des agents. Le montant du remboursement comprend les charges de personnel et frais assimilés.

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le maire à signer cette convention.

5. TARIFS TRANSPORTS SCOLAIRES DU SARLADAIS 2016-2017 - TICKET UNIQUE

M. le Maire donne lecture des tarifs des transports scolaires à appliquer pour l'année scolaire en cours :

Ayants droits

Elèves du cycle primaire et maternel	61 €
Elèves du cycle secondaire (collèges et lycées)	138 €
Internes ou internes externés	110 €

Ayants droits partiels

Elèves cycles primaire et maternel	122 €
Elèves cycle secondaire (collège et lycée)	214 €

Internes ou internes externés 214 €

Non ayants droits 458 €

A l'unanimité, les membres du conseil adoptent les tarifs des transports scolaires comme annoncés ci-dessus.

6. QUESTIONS DIVERSES

- **Intervention de Philippe LOMBARD** : Un panneau de limitation de vitesse à 50 a disparu sur la voie verte entre le Cuzoul et le Peyruzel. Il changera prochainement l'ampoule grillée de l'éclairage du stade d'entraînement.

- **Intervention de Sébastien MIERMONT** : Il signale le passage d'un véhicule Audi A3 à trop grande vitesse et fait remarquer le danger. A La Levade, des véhicules stationnent sur la bande d'herbe et non sur le parking et gênent la circulation.

- **Intervention de Thierry CABIANCA** :

- Le stationnement du véhicule garé dans la rue du Néabout est gênant. Le passage doit rester libre.

- Il demande le balayage des gravillons sur la route devant l'Abbé Guillaume Delfaut car cela pourrait être dangereux.

- Il informe les membres du conseil que le rugby est monté en division supérieure et que cela impose de canaliser les spectateurs. Il s'agit de clôturer l'embut du terrain d'entraînement avec des piquets bois et du grillage vert. Il faut laisser un passage pour les pompiers entre les deux terrains. Des

traverses de chemin de fer seront disposées devant la clôture pour éviter sa destruction. M. le Maire annonce qu'il a signé un devis des Ets FREYTET pour le matériel qui s'élève à 580 € TTC.

Patrice HILLION demande si cet aménagement ne gênera pas l'atterrissage d'un hélicoptère en cas de secours. Il lui est répondu que non.

- Il informe le conseil du passage du jury régional le mardi 19 juillet à 14h30 dans le cadre du label Villes et villages fleuris. Une répétition aura lieu la veille. Il indique qu'il a effectué un panneautage pour expliquer les insectes installés dans les massifs. La muséographie de la vigne sera réalisée par Jean-Marie Vigier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus, ont signé les membres présents.